

VALNEVA

Déclaration d'actions et de droits de vote

Situation intermédiaire au 2 novembre 2021 (et information au 31 octobre 2021)

Dénomination sociale : VALNEVA

Adresse du siège social : 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain

Marché réglementé Euronext Paris - Compartiment B

Date de la déclaration : 4 novembre 2021

Situation intermédiaire au 2 novembre 2021

Nombre d'actions composant le capital de Valneva	Nombre total de droits de vote incluant les droits de vote suspendus*	Origine de la variation	Date à laquelle cette variation a été constatée	Nombre total de droits de vote hors droits de vote suspendus**
105 086 163 <i>dont :</i> <ul style="list-style-type: none">105 065 649 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune ; et20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	127 763 819	Passage en droit de vote double de 10 000 actions ordinaires Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription (émission de 5 175 000 actions ordinaires nouvelles)	1 ^{er} novembre 2021 2 novembre 2021 ¹	127 639 497

Information au 31 octobre 2021

Nombre d'actions composant le capital de Valneva	Nombre total de droits de vote incluant les droits de vote suspendus*	Origine de la variation	Date à laquelle cette variation a été constatée	Nombre total de droits de vote hors droits de vote suspendus**
99 911 163 <i>dont :</i> <ul style="list-style-type: none">99 890 649 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune ; et20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	122 578 819	Cession de 3 300 titres assortis d'un droit de vote double Annulation de 4 025 actions ordinaires auto-détenues Passage au porteur de 6 333 titres assortis d'un droit de vote double Passage en droit de vote double de 150 actions ordinaires	1 ^{er} octobre 2021 4 octobre 2021 Entre le 4 et 6 octobre 2021 23 octobre 2021	122 454 497

¹ Décisions du directoire en date des 28 et 30 octobre 2021, Règlement-livraison le 2 novembre 2021.

* Droits de vote bruts ou théoriques. **Ce nombre sert de base de calcul pour les franchissements de seuil.** Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, il est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote. Conformément aux statuts de la Société, le passage en droit de vote double d'une partie des actions ordinaires s'est effectué à compter du 28 mai 2015.

** Droits de vote nets ou exerçables en Assemblée Générale.